

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : BRIAND-VALLARCHER Laetitia, CHAUVET Michel, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, DAZA Sarah, LAFFONT Maryse, MAUFRAS Jean-Yves

Procurations : ADAM Pascal a donné procuration à MAUREL Alain, DAZA Sarah a donné procuration à DELMAS Gilbert.

Date de la convocation : 21 janvier 2015

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 14	Votants : 16
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014
- Ouverture de l'urbanisation du secteur de la Val Priout dans le cadre de la 5^{ème} modification du POS
- Acquisition foncière 13 Chemin de Toulouse Consorts PERIN
- Contrat de maintenance Commune / AGTherm
- Questions diverses.

1 - Election du secrétaire de séance

A. MAUREL est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 - Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

- Ajout : proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'un avenant relatif à la convention d'adhésion au service Retraite pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Validation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014

Moyennant les deux corrections suivantes :

- ajout de Mme F. EMERY dans la liste des personnes présentes ;
- au point 5/6, Création d'un poste d'Adjoint administratif et d'un poste d'Adjoint d'Animation : nouvelle formulation concernant l'agent

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Ouverture de l’urbanisation du secteur de la Val Priout dans le cadre de la 5ème modification du POS

M. le Maire rappelle le lancement de cette nouvelle 5^{ème} modification du POS, la première 5^{ème} modification ayant été retirée après avoir reçu un avis défavorable du Préfet.

Il s’agit maintenant de se justifier auprès des services de l’État pour obtenir un avis favorable de la 5^{ème} modification du POS. En effet, la loi ALUR oblige les collectivités à faire précéder toute modification du POS d’une délibération motivée afin de « justifier l’utilité de l’ouverture à l’urbanisation au regard des capacités d’urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d’un projet dans ces zones ».

A. MAUREL expose les motivations de la Commune :

- la Commune d’Ayguesvives présente un potentiel de développement urbain très réduit dans ses parties déjà urbanisées, ne permettant pas d’accueillir des activités économiques nécessitant de grandes emprises foncières. Cependant, elle souhaite offrir de l’emploi à ses habitants et ainsi pérenniser le développement des entreprises locales, éviter les risques de délocalisation et attirer de nouvelles entreprises ;
- le secteur qui présente le meilleur potentiel, parce qu’il se situe notamment à proximité des principaux axes d’échanges interrégionaux, dont notamment le barreau autoroutier, est le secteur d’En Rouzaud situé en continuité de l’actuelle zone d’activité de La Val Priout. Ce secteur est d’autre part le seul à disposer dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine d’un demi-pixel à vocation économique, qui lui permet de pouvoir répondre au développement économique souhaité par la Commune ;
- le terrain (3 ha) appartient déjà pour moitié au Sicoval.

M. CHAUVET demande s’il y aura un autre accès à la zone artisanale.

A. MAUREL répond qu’il y a un emplacement réservé pour réaliser le 5^{ème} bras au rond point du barreau autoroutier sur la RD 813, et donc un accès supplémentaire.

F. EMERY demande s’il y a d’autres cas de ronds-points aussi importants et aussi proches les uns des autres.

M. le Maire répond que la proximité des ronds-points ne sera pas un obstacle à la circulation. Par contre, la déclivité du terrain posera certainement un problème qu’il faudra résoudre.

L’enjeu est bien d’ouvrir la zone pour accueillir notamment une grosse entreprise, et plus le cas échéant.

Considérant ces arguments, la délibération portant sur l’ouverture à l’urbanisation du secteur de la Val Priout dans le cadre de la 5^{ème} modification du POS est approuvée à l’unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

5 – Acquisition foncière 13 Chemin de Toulouse - Consorts Périn

M. le Maire rappelle que dans le cadre du budget voté, il est inscrit une enveloppe pour des acquisitions foncières. Il rappelle également que dans le cadre du projet de mandat, il a été indiqué que la Commune tenterait de réaliser l’aménagement de la Place du Fort, et donc d’en maîtriser le foncier.

La Commune possède déjà la quasi-totalité du foncier sur la place, hormis 2 maisons sur 4.

La maison de M. B. PERIN au 13 Chemin de Toulouse étant en vente, la Commune souhaite se porter acquéreur.

A. MAUREL a fait une demande d’estimation du bien au Domaine. Après négociation avec les propriétaires, le prix du bien est arrêté à la somme de 80 000 € TTC, hors frais de notaires assumés par l’acheteur.

Il précise que la vente se fait sur une procédure à l’amiable plutôt que par un droit de préemption autoritaire de la Commune.

S. LOMBARD demande que deviendra la maison de M. PERIN en attendant l’aménagement de la place.

M. le Maire répond qu’actuellement il n’y a pas de projet précis. Il faut voir l’état de la maison. Pour la louer il faudrait au préalable la mettre aux normes. Les locaux actuellement occupés par les orthophonistes seront libérés et réhabilités pour faire des logements.

En ce qui concerne l’aménagement de la Place du Fort il y a une hypothèse pour raser les maisons, mais d’autres projets ont été émis, hors implantation de commerces.

F. EMERY souhaite que l’on pense à garder un certain cachet à la Place malgré tout.

M. le Maire la rassure, mais indique qu’il ne faut pas oublier que la Commune a de gros projets à réaliser et qu’il faut rester en adéquation avec nos moyens.

M. le Maire précise que le Budget 2014 étant clôturé la délibération doit comporter deux aspects :

- autoriser l’acquisition de cette parcelle bâtie cadastrée AB 139 pour un montant de 80 000 euro plus frais ;
- inscrire la dépense au Budget Primitif 2015.

Après délibération, l’acquisition foncière 13 Chemin de Toulouse des Consorts Périn est approuvée à l’unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 - Contrat de maintenance Commune / AGTherm

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat de maintenance afin d'assurer le contrôle et l'entretien courant, les dépannages et l'assistance technique concernant les installations de climatisation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire pour le gymnase, le local du club de l'Âge Heureux et l'école primaire.

La durée du contrat est d'un an à compter du 1er janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction.

M. VATIN a reçu deux propositions des sociétés AGTherm et Kalitec.

L. BRIAND-VALLARCHER signale qu'il est dommage que l'entreprise COROT d'Ayguevives n'ait pas été contactée.

M. le Maire indique qu'il est toujours possible de sursoir à la délibération et de contacter cette entreprise.

M. VATIN dit qu'il y a urgence à signer le contrat de maintenance. Il indique que la proposition d'AGTherm est tout de même conséquente, tant du point de vue qualitatif que financier. D'autre part cette entreprise intervient déjà sur la chaufferie d'En Turet pour le compte du Sicoval.

M. le Maire propose de conclure le contrat 2015 avec la société AGTherm pour un montant de 1 680 € HT, et de repartir sur une consultation des entreprises pour l'année 2016. Une mise en concurrence de ces deux entreprises peut être bénéfique pour la Commune.

Après délibération, la signature du contrat de maintenance concernant les installations de climatisation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire pour le gymnase, le local du club de l'Âge Heureux et l'école primaire est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

7 - Convention d'adhésion au service Retraite du CDG pour les agents de la Commune

M. le Maire rappelle que les dossiers de retraite des agents de la Fonction Publique Territoriale ne sont pas gérés directement par la Commune, mais par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, par le biais d'une convention de partenariat.

La convention arrivant à échéance, il convient de délibérer sur sa reconduction pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2017.

Le Centre de Gestion est un intermédiaire entre la collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignation, gestionnaire des fonds de la CNRACL, IRCANTEC et RAFFP.

Deux formules d'adhésion sont proposées : le contrôle des dossiers ou la réalisation des dossiers. Dans tous les cas la tarification est établie à l'acte.

Pour la Commune, la formule retenue est le contrôle des dossiers – qui sont réalisés par les services internes - basé sur une tarification à l'acte selon les modalités suivantes :

Type de dossiers	Contrôle des dossiers
Régularisation	20€
Validation	20€
Rétablissement	20€
Compte individuel retraite	20€
Estimation globale	40€
Liquidation	40€

Pour l'année 2015 il y aura deux dossiers de retraite à liquider, donc des dépenses assez modiques pour la collectivité.

J. FOLLET demande si les agents ont droit à la médaille du travail.

J. OBERTI répond que les médailles du travail sont remises sur demande expresse des salariés et non de la collectivité. Le Préfet sollicite le Maire pour donner son avis.

Après délibération, la reconduction du contrat d'adhésion au service retraite du CDG 31 est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

7 – Questions diverses

➤ A. MAUREL informe l'assemblée de l'enquête publique relative au réseau de transfert qui reliera l'ancienne STEP à la nouvelle.

Pour déposer ce réseau la Commune a recouru à une servitude d'utilité publique qui oblige les propriétaires terriens concernés à laisser passer la canalisation enterrée. Les terrains seront remis en état à l'issue des travaux.

L'enquête publique, ouverte du 26/01/2015 au 04/02/2015, vise à informer et à recueillir les doléances de la population. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie le samedi 30/01/2015 de 9h à 12h.

V. DEMAY demande si les propriétaires concernés sont informés de l'enquête et de la présence du commissaire enquêteur.

A MAUREL répond que l'information leur est faite par le Sicoval et qu'il y a très peu de propriétaires concernés.

M. le Maire précise que les travaux pourront commencer – a priori vers le mois de septembre prochain - dès que le Préfet aura validé l'enquête publique. L'ouverture des plis du marché d'appel d'offre est prévue en février.

➤ M. le Maire rappelle à l'assemblée la tenue de la première réunion des quartiers nord le jeudi 29/01/2015 à l'Orangerie à 20h30. Il convie tous les élus à assister à cette réunion et espère une bonne participation des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.